

**ANNÉE
2020**

66

**EXPOSER AU 66
APPEL À PROJET**

Le 6b est un centre d'art contemporain et lieux de diffusion culturel unique en son genre en Ile-de-France. Il fêtera ses 10 ans en 2020.

Installé dans une friche industrielle, il accueille 200 structures et artistes résidents (plasticiens, graphistes, photographes, vidéastes, designers, architectes, urbanistes, compagnies du spectacle vivant...) ainsi que de nombreux événements culturels. Au-delà de leurs projets artistiques individuels, les résidents expérimentent ensemble et avec d'autres collectifs au sein des nombreux espaces mutualisés du bâtiment (galerie, restaurant-salle de concert) ainsi qu'à l'extérieur (« plage » et jardin).

Son inscription territoriale exceptionnelle, entre la Seine et le canal Saint Denis, au cœur d'un quartier en mutation très proche du futur centre névralgique du Grand Paris Express (la gare Saint Denis Pleyel) en fait une puissante plateforme indépendante qui, par-delà son rayonnement territorial sur le nord parisien devient progressivement un des piliers de l'offre culturelle métropolitaine.

ADMISSIBILITÉ ET FORMAT

Le 6b co-produira en 2020 une dizaine d'expositions uniquement collectives, d'une durée de deux semaines à un mois, portées par des commissaires d'expositions, artistes résidents ou non. L'accès aux expositions du 6b est libre, des visites scolaires ou groupées sont organisées régulièrement par l'équipe et/ou les artistes exposants eux-mêmes.

Le comité exposition du 6b sélectionnera les propositions sur dossier de présentation, en favorisant les projets originaux les plus aboutis avec une ligne curatoriale claire. La participation d'artistes du 6b n'est pas requise, cependant le comité sera sensible aux projets incluant un ou des artistes du 6b.

Les expositions devront durer idéalement 17 jours (min 15 jours et max un mois) et préférablement s'étendre sur trois week-ends. Les ouvertures sont du mardi au samedi de 13h à 18h. Il est suggéré de faire une nocturne pendant la période.

Une attention particulière sera portée aux actions culturelles mises en place pendant l'exposition, permettant de répondre aux besoins et aux attentes d'un public local parfois éloigné de l'art contemporain. Dans cette perspective, nous demandons aux exposants de proposer au moins deux activités dont la nature peut être très variée : conférence, visite guidée thématique, ateliers, initiation artistique, projection, performance etc.

ESPACES

L'exposition aura lieu dans la galerie du 6b située au premier étage (220 m²). D'autres espaces peuvent être utilisés de manière ponctuelle pour des temps forts, des performances, des rencontres-débats etc. Ils ne pourront pas être bloqués sur toute la durée de l'exposition, afin de ne pas impacter les activités régulières du lieu. Enfin des Interventions artistiques in situ sur le bâtiment ou ses abords sont envisageables.

ENGAGEMENT DU 6b

Le 6b co-produira chacune des expositions accueillies de la manière suivante :

- Enveloppe de 400 euros ttc attribuée à chaque exposition, permettant de couvrir une partie des dépenses de production ou d'accueil du public (sur présentation de justificatifs ou d'une facture).
 - Prise en charge partielle de la réalisation et pose d'une signalétique adhésive murale à l'entrée de la salle avec le nom de l'exposition (à hauteur de 60 euros).
 - Mobilisation de publics scolaires ou associatifs par notre chargée de médiation, pour des visites guidées, rencontre, ateliers.
 - Mobilisation de notre régisseur bâtiment pour vous accueillir et vous guider sur la bonne utilisation de la salle d'exposition, et faciliter ainsi l'accrochage et le démontage.
 - Prise en charge par le 6b des services d'une agence de relation presse (Maison Message) pour la diffusion auprès des médias spécialisés, sous réserve d'avoir les éléments de communication trois mois avant le début de l'exposition.
- Création et co-animation des événements sur les réseaux sociaux, mise en visibilité de l'exposition sur nos différents supports de communication par l'équipe du 6b
- Le 6b s'engage à ce que la salle d'exposition soit en état de fonctionnement avec des murs en état de propreté suffisant pour permettre l'accrochage sans remise en état préalable.
 - Mise à disposition gratuite de la salle d'exposition pendant la durée de l'exposition à laquelle s'ajoutent 3 jours pour le montage et deux pour le démontage.
 - Mise à disposition gratuite ponctuelle d'autres espaces, sous réserve de leur disponibilité

À noter qu'aucune assurance d'œuvres n'est souscrite par le 6b.

Le soutien apporté par le 6b à chaque projet d'exposition pour cet ensemble d'engagements est valorisé dans le budget prévisionnel d'exposition que nous vous demanderons de compléter. Ce soutien correspond à la part du 6b dans la co-production ; il est estimé à 3320 euros pour une exposition qui s'étend sur 17 jours.

ENGAGEMENT DES EXPOSANTS

L'exposant s'engage de son côté à :

- Réaliser l'exposition conformément au projet présenté au 6b et validé par le comité et le Conseil d'administration
- Respecter les horaires et conditions d'ouverture et d'accueil des publics
- Assurer la sécurité des œuvres durant les plages d'ouverture de l'exposition.
- Assurer les médiations, ateliers, visites, performances, rencontres ou autres événements auxquels il s'est engagé
- Organiser la présence de deux exposants en continu pendant la totalité des temps d'ouverture de l'exposition afin d'assurer le gardiennage de l'exposition et l'accueil des publics.
- Constituer à posteriori un dossier descriptif de l'exposition réalisée. Les visuels fournis seront en qualité HD et libres de droits et accompagnés des crédits. Il sera remis au 6b en trois exemplaires papier et en version numérique. Le dossier comprendra :
- Des textes de présentation de l'exposition, des œuvres et des artistes ainsi que des différentes activités et événements
- Des photographies d'ensemble de l'exposition, des activités et événements ainsi que de chacune des œuvres présentées.
- Un tableau des fréquentations jour par jour en distinguant les visibles individuelles et les visites de groupes.
- Rendre la salle en état de fonctionnement avec des murs en état de propreté suffisant pour permettre l'accrochage de l'exposition suivante. Un dépôt de garantie de 500 euros sera demandé à l'exposant, il ne sera pas encaissé sauf si Le 6b constate des dégradations et qu'il se retrouve contraint à solliciter les services d'une entreprise extérieure. Un état des lieux entrant et sortant sera établi à la remise des clés.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Chaque dossier de proposition devra comprendre les éléments suivants, en format pdf :

- Une fiche récapitulative avec les noms et coordonnées du porteur de projet et la liste des pièces pour le dossier.
- Une note d'intention de l'exposition.
- Une note artistique comprenant les noms du ou des commissaires (commissariat collectif possible) ; les noms des artistes sollicités et pour chacun(e) d'eux des éléments biographiques (maxi une page pour chacun, visuels compris)
- Une note de médiation et action culturelle décrivant les actions envisagées en direction des différents publics : visites, rencontres, performances, ateliers etc... ainsi que leurs modalités, nombre, fréquence et les publics auxquelles elles s'adressent.
- Un dossier de presse si existant (rappel le dossier de presse est dans tous les cas à fournir trois mois avant le début de l'exposition).
- Une note indiquant la ou les périodes envisagées pour l'exposition.
- Ainsi qu'un budget de coproduction au format excel proposé par Le 6b, faisant apparaître pour l'exposant une contribution à la production au moins équivalente à celle du 6b (voir ci-dessous tableau à remplir et conseils pour la valorisation des apports des exposants).

Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le **8 septembre 2019 à minuit** en envoyant l'ensemble des pièces en un seul mail à :
Pascaline Simon - Administratrice de production.
production@le6b.fr - 07 83 63 32 36

MODALITÉS D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET RÉPONSE

Lors d'une première phase, les dossiers seront examinés par le comité exposition du 6b qui réalisera une présélection de projets susceptibles d'être co-produits.

Les porteurs des dossiers présélectionnés seront ensuite invités à présenter leur projet au cours d'une rencontre.

À l'issue des présentations le comité exposition proposera pour décision au conseil d'administration de l'association l'ensemble des projets d'exposition pour l'année 2020.

Les candidatures recevront une réponse définitive au plus tard le 14 octobre 2019.

CONTRACTUALISATION ET RÉALISATION DE LA CO-PRODUCTION

Un contrat de co-production définissant les engagements réciproques sera signé entre chaque porteur de projet retenus et le 6b, avant la fin de l'année 2019.

À la remise des clés un dépôt de garantie de 500 euros sera effectué par chèque par l'exposant.

Un état des lieux contradictoire de la galerie sera réalisé immédiatement avant le début de l'accrochage et immédiatement après le décrochage. Le montant des éventuels travaux de remise en état de la galerie sera déduit du dépôt de garantie.

La restitution du dépôt de garantie interviendra au plus tard 15 jours francs après l'état des lieux de fin de décrochage.

CONSEILS POUR LA VALORISATION DE L'APPORT DE L'EXPOSANT À LA CO-PRODUCTION

- Les temps de présence des deux artistes exposants chargés d'assurer l'accueil des publics ainsi que les actions culturelles prévues seront valorisées ici sur la base de 15 euros ttc heure de présence de chacun des deux artistes durant les temps d'ouverture.
- Chaque atelier de 3 heures à destination des publics du territoire peut être valorisé à hauteur de 180 euros ttc (hors fournitures).
- Le dossier descriptif final peut-être valorisé à hauteur de 300 euros.
- Si un catalogue de l'exposition est édité, il sera valorisé à hauteur des frais engagés par l'exposant sur présentation des factures correspondantes.